



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°73/2026 DU 13 JUILLET 2026 PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération;

Vu la demande de l'association de la Nuit des Ours pour un évènement culturel ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de cette manifestation;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules avec ou sans moteur, sur le tènement du bâtiment des Mélèzes sur les emprises situées côté nord et ouest du bâtiment sera interdit, sauf pour les organisateurs de la nuit des ours.

L'accès des bennes de tri sélectif sera autorisé pour les administrés de la commune de Vallorcine

Du dimanche 02 août 2026 à 08h00 au mardi 11 août 2026 à 23h00.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par le garde Champêtre de la commune de Vallorcine.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC

A Monsieur le Chef des Services Techniques,

A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble -- 2 place de Verdun BP 1135 -- 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 13 juillet 2026.

Fait à Vallorcine le 13 juillet 2026.
Monsieur Le Maire Patrick ANCEY,

